

*Pour toute interview nous contacter au 06 80 63 45 36*

## **Entreprises : utilisez les aides de l'Etat, payez vos fournisseurs, et travaillez, en sécurité bien sûr !**

**Les chefs d'entreprise subissent une situation inédite, mais il est vital qu'ils ne cèdent pas à la panique. Selon les associés de [Walter France](#), en aucun cas ils ne doivent stopper la chaîne de paiement. C'est en adoptant un comportement responsable et citoyen que les entreprises assureront leur propre continuité... et celle de l'économie française.**

Les associés et les équipes du réseau Walter France\* sont, en cette période difficile, extrêmement sollicités par leurs clients. Reconnus comme les conseils les plus proches des entreprises, ils sont les mieux à même de « sentir le pouls » de l'économie. Aujourd'hui, ils témoignent de la réaction des chefs d'entreprise et lancent un cri d'alerte extrêmement fort.

### **> Payer ses fournisseurs relève de la responsabilité de chaque entreprise**

Catherine Müller, associée du réseau, s'inquiète : *« Nous constatons que le premier réflexe d'un grand nombre de nos clients, entre autres les artisans et les commerçants, est d'arrêter de payer leurs fournisseurs. »* Or c'est une erreur fondamentale. En effet, en agissant ainsi, c'est toute une suite de dominos qui va s'effondrer. *« C'est un raisonnement à très court terme, qui va se retourner contre eux. »* Selon Christophe Santiago, autre associé, de nombreuses entreprises hésitent à utiliser les dispositifs annoncés par le Gouvernement car ceux-ci ne sont pas toujours, à leurs yeux, assez clairs, et en conséquence la solution de facilité, si l'on peut dire, est pour eux d'arrêter de payer leurs factures. C'est extrêmement grave, car en agissant ainsi, non seulement ils ne respectent pas leurs engagements, qui perdurent malgré la crise, mais surtout ils vont provoquer l'effondrement de l'économie par la rupture du crédit inter-entreprise. Et les conséquences d'un tel effondrement pourraient être tout aussi graves que les conséquences sanitaires.

Pour Mathieu Orosco, le message du Gouvernement a été mal interprété : *« Les annonces de la possibilité accordée aux entreprises de reporter leurs échéances fiscales et sociales ont été comprises comme : on ne paie plus personne. »* Ce n'est bien évidemment pas du tout ce qui a été dit.

Au contraire, toutes les aides du Gouvernement ont été annoncées pour que, justement, la vie économique puisse perdurer. Pour Pascal Ferron, vice-président de Walter France : *« Le Gouvernement a débloqué des moyens extraordinaires, et parfaitement adaptés. Ce sont ces moyens-là que les entreprises doivent utiliser. »* Et pas le non-paiement de leurs fournisseurs. En faisant preuve de sang-froid et de raison, les dirigeants assureront leur avenir. *« Car ils doivent, d'ores et déjà, penser au moment où les affaires reprendront. S'ils ne paient pas leurs fournisseurs, il y a fort à parier qu'au moment de la reprise, ceux-ci ne feront pas de zèle ! Et les livreront en dernier... s'ils acceptent de les livrer. »* Et s'ils existent encore, s'ils n'ont pas été payés...

Les banquiers, eux aussi en sous-effectif – il n'est pas rare de voir des agences avec une équipe d'une vingtaine de personnes tenter d'assurer la continuité de leur service avec six salariés seulement – sont submergés d'appels de leurs clients qui leur demandent de bloquer tous leurs prélèvements automatiques, sans aucune distinction.

### **> Utiliser les aides de l'Etat est LA bonne solution**

Agir ainsi est totalement inconscient. Décider en conscience permettra aux dirigeants de continuer à faire vivre l'économie :

- en payant leurs fournisseurs « privés », qu'il s'agisse de fournisseurs de biens, ou de services (informaticiens, agences de communication, experts-comptables, avocats, conseils, etc.)
- en utilisant les aides d'Etat – report de paiement des charges sociales et des impôts, et recours au chômage partiel –. Mais attention à ne pas céder à la tentation de les utiliser comme un effet d'aubaine ; il en va de la responsabilité citoyenne de chaque dirigeant de ne les utiliser qu'avec parcimonie et à hauteur de leurs besoins réels.
- en négociant avec leurs banques des facilités de trésorerie, qui seront garantis à 90 % par la BPI.
- pour leurs loyers professionnels, en négociant éventuellement avec leurs bailleurs des échéanciers ou des reports.

### > Se remettre au travail et assurer la production en amont et en aval

Le Gouvernement a indiqué les secteurs d'activité ouverts au public qui devaient fermer leurs portes, comme les restaurants. Mais attention, alerte Michel Gire, vice-président de Walter France : « *Il n'a jamais été dit que les entreprises devaient arrêter leur activité. Au contraire, pour que les activités « indispensables » puissent produire, elles ont besoin de toute leur chaîne d'approvisionnement en amont, et de leurs circuits de distribution en aval* ». Si l'on prend l'exemple le plus explicite en ce moment, à savoir les gels hydroalcooliques, il faut, en amont, les matières premières, des flacons, des cartons (entre autres), et en aval, des transporteurs, mais aussi des plombiers, des électriciens, des dépanneurs, des garagistes, etc.

D'où la nécessité absolue de payer ses fournisseurs, car sinon, les entreprises qui produisent, sans trésorerie, ne pourront plus payer leurs salariés, alors qu'elles n'auront pas droit au chômage partiel puisqu'elles peuvent produire. Les entreprises doivent tout mettre en œuvre pour éviter d'enclencher ce qui deviendrait rapidement une spirale infernale.

### > Le droit de retrait est-il pertinent ?

Côté salariés, on peut s'interroger, dans ce contexte, sur la pertinence du droit de retrait. Les syndicats ont souligné les « injonctions contradictoires » gouvernementales, entre les injonctions de confinement chez soi, source d'angoisse chez les salariés, et la nécessité d'aller travailler. La pression est mise sur les branches professionnelles pour qu'elles adoptent des codes de bonne conduite.

A partir du moment où les mesures de sécurité sont prises et correctement appliquées par les entreprises, il n'y a aucune raison pour que les salariés refusent de travailler. Il en va de la survie de l'économie du pays.

### > Les experts-comptables en plein dans leur rôle citoyen

Plutôt que de céder à la panique, les chefs d'entreprise de toutes tailles doivent faire appel à leur expert-comptable qui leur permettra de prendre du recul, de continuer leur activité, et de prendre les décisions qui s'imposent mais en toute lucidité et à la bonne mesure.

Alain Perret, président du réseau Walter France, insiste sur le rôle citoyen et totalement engagé des experts-comptables : « *Nous avons une double responsabilité. Celle d'alerter les pouvoirs publics sur les dérives que provoquent les annonces du Gouvernement lorsqu'elles sont mal interprétées, pour que celui-ci redresse la barre. Et celle d'être aux côtés de nos clients entreprises, comme toujours, mais encore davantage en cette période. Et je salue tous nos confrères qui s'investissent chaque jour, qui sont submergés par les demandes de leurs clients, qui remplissent les diverses demandes d'aides... et la plupart du temps gratuitement.* »

\*réseau de cabinets indépendants d'expertise comptable, de conseil et d'audit

<https://www.walterfrance-allinial.com/fr>

Contact presse :

- Cordiane : Nicole Coiffard Tél : 01 39 62 33 42 [ncoiffard@cordiane.com](mailto:ncoiffard@cordiane.com)
- Walter France : Olivia Ponsonnet - [olivia.ponsonnet@walter-allinial.com](mailto:olivia.ponsonnet@walter-allinial.com)  
76/78 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris  
Tél : 01 42 89 44 43 [www.walterfrance-allinial.com](http://www.walterfrance-allinial.com)

**Walter France en quelques chiffres**

- un réseau fédéraliste de 100 bureaux en France, y compris les départements d'Outre-Mer (Guadeloupe et Réunion)
- date de création : 1974
- 100 associés et 970 collaborateurs
- un siège basé à Paris avec une équipe de permanents
- chiffre d'affaires : 114 millions d'euros

**Walter France est membre d'Allinial Global International**

- 192 cabinets
- 600 bureaux
- 71 pays
- 28000 collaborateurs et 4900 associés
- chiffre d'affaires : 4,1 milliards de dollars US